



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 25 avril 2024

L'affichage numérique sur www.saint-hernin.fr le : 25 avril 2024

DELIBERATION

du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 12 avril 2024

Date de la convocation : 29 mars 2024

Affichage numérique de la convocation : 29 mars 2024

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire

Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Marie-Renée LÉVÉNEZ

Le vendredi 12 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	11
Représentés	02
Prenant pas part au vote	0
Votants	13

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERVILLE, Thibaut HOURMAND, Marie-Christine JAOUEN, Valérie L'ABBÉ, Erwan LE BIHAN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Gill SALHI, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC.

Étaient représenté(e)s : Yves LÉVÉNEZ (procuration à Marie-Renée LÉVÉNEZ), Guillaume RIOU (procuration à Thibaut HOURMAND).

Étaient absents : Marion CARDINAL, Eric LE LOUARN.

Délibération CM 2024-015

Budget annexe assainissement – adoption du budget primitif 2024

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de l'exercice 2024 sur les bases suivantes :

DEPENSES				RECETTES				
FONCTIONNEMENT	CHAPITRES			BP 2024	CHAPITRES			BP 2024
	011 Charges à caractère général			5 100,00 €	70 Vente de produits et prestations de service			23 000,00 €
	012 Charges de personnel			2 800,00 €	73 Impôts et taxes			
				0,00 €	74 Dotations, subventions, participations			0,00 €
	65 Autres charges de gestion courante			805,00 €	75 Autres produits de gestion de courante			5,00 €
	66 Charges financières			1 000,00 €	76 Produits financiers			
	67 Charges exceptionnelles			0,00 €	77 Produits exceptionnels			
	022 Dépenses imprévues			0,00 €	79 Transfert de charges			
	023 Virement à la section d'investissement			3 255,00 €	042 Opérations d'ordres entre les sections			9 500,00 €
	042 Opérations d'ordre de transfert entre les sections			19 545,00 €	002 Résultat reporté			0,00 €
002 Résultat reporté ou anticipé								
			TOTAL	32 505,00 €			TOTAL	32 505,00 €
INVESTISSEMENT	CHAPITRES	RAR N-1	PROP nouvelles	BP 2024	CHAPITRES	RAR N-1	Prop nouvelles	BP 2024
	20 Immobilisations incorporelles			0,00 €	13 Subventions d'investissement	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
	21 Immobilisations corporelles			0,00 €	16 Emprunts et dettes		24 088,83 €	24 088,83 €
	23 Immobilisations en cours	88 828,00 €	0,00 €	88 828,00 €	10 Dotations, réserves		7 730,37 €	7 730,37 €
	16 Emprunts et dettes		1 000,00 €	1 000,00 €	27 Autres immobilisations financières			
	27 Autres immobilisations financières			0,00 €	024 Produits de cession			
	020 Dépenses imprévues		0,00 €	0,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement		3 255,00 €	3 255,00 €
	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		9 500,00 €	9 500,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre les sections		19 545,00 €	19 545,00 €
	041 Opérations patrimoniales			0,00 €	041 Opérations patrimoniales			
	001 Résultat reporté			0,00 €	001 Résultat reporté		29 708,80 €	29 708,80 €
	88 828,00 €	10 500,00 €	99 328,00 €		15 000,00 €	84 328,00 €	99 328,00 €	

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Considérant le projet de budget primitif 2024 présenté par le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ADOPTE, au niveau du chapitre, le budget primitif 2024 du budget annexe « Assainissement » tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Marie-Renée LÉVÉNEZ



Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN

